

ASSOCIATION SPORTIVE DES GRAVES

Section Randonnée Pédestre

Trésorier : M. Christophe PAUGET - 9 rue de Darcin - 03300 CUSSET

☎ 04-70-97-43-09 - ✉ tresorier@vichy-asg-rando.fr - 🌐 www.vichy-asg-rando.fr

ADHÉSION 2012

Je demande à adhérer à l'**Association Sportive des Graves - section Randonnée Pédestre** pour l'année 2012.

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 Juillet 1984 fait **obligation** aux associations affiliées à une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche notamment en montagne et m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai. J'ai noté également que la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication était désormais obligatoire tous les ans.

À.....le.....

(mention « lu et approuvé ») : Signature :

Veillez compléter ou corriger les éléments ci-après :

Prénom :

Nom :

Adresse :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Numéro de licencié FFRP :

A retourner à Christophe PAUGET – 9 rue de Darcin – 03300 CUSSET – 04-70-97-43-09 – tresorier@vichy-asg-rando.fr

TSVP →

Choix du type de licence :

- Les licences IR, IRA et IMPN sont des licences individuelles (pour une personne)
- Les FR, FRA et FMPN sont des licences familiales (qui couvrent les parents et leurs enfants mineurs ou majeurs jusqu'à 25 ans toujours à charge, voire les petits-enfants).
- La FRAMP est une licence monoparentale qui couvre un parent + un ou plusieurs enfant(s)

1. Je choisis la licence suivante (1 parmi les 7) :	
<p>➤ Avec assurance en responsabilité civile, frais de recherche et de sauvetage</p>	<p><input type="checkbox"/> IR : 18,60 € dont assurance : 0,40€</p> <p><input type="checkbox"/> FR : 36,80 € dont assurance : 0,40 €</p>
<p>➤ Avec responsabilité civile + accidents corporels, frais de recherche et de sauvetage (à plus de 50 km du domicile)</p> <p>LICENCE CONSEILLÉE</p>	<p><input type="checkbox"/> IRA : 20,30 € dont assurance : 2,10€</p> <p><input type="checkbox"/> FRA : 40,50 € dont assurance : 4,10 €</p> <p><input type="checkbox"/> FRAMP : 25,00 € dont assurance : 4,10 €</p>
<p>➤ « Multiloisirs Pleine Nature ». Même couverture que la licence IRA (ou FRA), mais sont également couvertes les activités voisines : cyclotourisme, VTT, descente de rivière (canoë-kayak), ski alpin sur piste, ski de rando avec matériel <i>ad hoc</i> et plus généralement toutes les activités de loisirs de plein air (footing, boules, pêche, golf, équitation, ...). Attention : certaines pratiques sont exclues (ski alpin hors piste, escalade, varappe, alpinisme, saut à l'élastique, tous les engins aériens, pratique d'activités sportives à l'intérieur de bâtiments qui leur sont adaptés – gymnase, piscine couverte -, ...), de même que celles pratiquées au sein d'une association affiliée à une autre Fédération que la FFRandonnée et dont l'assuré est adhérent.</p>	<p><input type="checkbox"/> IMPN : 28,70 € dont assurance : 10,50€</p> <p><input type="checkbox"/> FMPM : 57,00 € dont assurance : 20,60 €</p>
2. Cotisation au club (ne pas oublier !) :	
<p>cotisation à l'Association : adulte</p> <p>Enfant (jusqu'à 18 ans ou à charge des parents) - 50%</p>	<p><input type="checkbox"/> 16,00 €</p> <p><input type="checkbox"/> 8,00 €</p>
3. Abonnement au magazine Passion Rando (facultatif) :	
<p>Je m'abonne à la revue fédérale « Passion Rando Magazine » (4 numéros)</p>	<p><input type="checkbox"/> 6,00 €</p>
<p>TOTAL :</p>	<p>€</p>

Joindre le règlement à cette demande d'adhésion. Il ne sera encaissé qu'après le 1^{er} janvier 2012